

« Le débat sur la dette doit provoquer une réflexion publique sur les gagnants et les perdants du Covid-19 »

 [lemonde.fr/idees/article/2021/01/22/le-debat-sur-la-dette-doit-provoquer-une-reflexion-publique-sur-les-gagnants-et-les-perdants-du-covid-19_6067222_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2021/01/22/le-debat-sur-la-dette-doit-provoquer-une-reflexion-publique-sur-les-gagnants-et-les-perdants-du-covid-19_6067222_3232.html)



Tribune. L'histoire longue des dettes publiques nous enseigne qu'il existe une panoplie de mesures pour faire face à un surcroît de dette : restructurer, imposer le patrimoine, faire de la répression financière, laisser courir l'inflation. Il n'existe pas de critère simple pour identifier la meilleure méthode, car aucune option n'est neutre. Chacune crée des gagnants et des perdants. Les finances publiques deviennent alors l'objet de luttes sociales, et l'Etat a le rôle essentiel d'arbitre.

Lire la chronique d'Audrey Tonnelier : [Dette Covid : « L'entente cordiale commence à se fissurer »](#)

C'est une nouvelle fois ce qui se joue aujourd'hui en France. Malheureusement, l'arbitrage est opéré dans l'opacité d'une « commission sur l'avenir des finances publiques » installée le 4 décembre, prétendument apolitique alors qu'elle est présidée par Jean Arthuis, ancien ministre des finances (1995-1997) d'Alain Juppé et tenant de la « rigueur » budgétaire. Le gouvernement prévoit en effet de « cantonner » la partie de la dette publique liée à la crise pandémique en affectant une ressource fiscale dédiée à son remboursement. La logique politique du cantonnement ne vise donc pas à effacer une partie de la dette, mais au contraire à la rendre visible et à afficher publiquement une volonté de la rembourser. Cet outil a déjà été utilisé par Poincaré en 1926, Chirac en 1986 et Juppé en 1996.

Le cantonnement n'est pas une simple opération cosmétique. C'est une décision qui engage les finances publiques dans une logique disciplinaire articulant impôts injustes et baisse des dépenses publiques, aggravant les inégalités. Enfin, c'est une solution

conservatrice qui restreint le champ des négociations sur la dette au niveau européen.

On ne prête qu'aux riches

Le recours au cantonnement dans l'histoire vise à rassurer les détenteurs de titres publics lorsque le crédit de l'Etat est fragilisé. Or ce risque n'est pas d'actualité. La signature française bénéficie d'un taux d'emprunt quasi équivalent au taux allemand. L'Agence France Trésor, qui gère les émissions obligataires de l'Etat français, n'a aucun mal à réaliser son programme d'achats. Cantonner ne répond donc pas à une détérioration des conditions d'emprunt. En amortissant la dette, le gouvernement force une réduction du déficit primaire, alors que la récession requiert un investissement public, social et sanitaire massif et planifié. Le gouvernement arbitre en faveur des épargnants, et donc des plus aisés, au détriment d'une reprise socialement et écologiquement juste.

Lire aussi Bercy veut remettre la « dette Covid » au cœur des débats

« *La croissance, la maîtrise de nos finances publiques et les réformes structurelles permettront de rembourser [la dette]* », affirmait le ministre des finances, Bruno Le Maire, en septembre 2020. Un simple calcul indique en réalité qu'une croissance de 1,5 % par an permettrait de baisser le stock de dette à 100 % du PIB en... 248 ans. La décision d'amortir la dette fait donc peser tout le poids sur « *la maîtrise de nos finances publiques* », au risque de l'impréparation face aux menaces futures.

Lire la chronique de Thomas Piketty : « Que faire de la dette Covid-19 ? »

Le ministre des finances affirmait également qu'il n'y aurait pas d'augmentation d'impôts. En réalité, le remboursement de la « dette Covid » pèse déjà sur les ménages par la fiscalité. Dès juillet 2020, 92 milliards d'euros de déficits de la Sécurité sociale anticipés suite au Covid-19 ont été logés dans la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades). Alors qu'elle devait s'éteindre en 2024, celle-ci a vu ainsi sa durée de vie prorogée jusqu'en 2033, de même que la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS), l'impôt qui lui est affecté. La CRDS frappe de façon proportionnelle presque tous les revenus des Français sur plusieurs générations, au bénéfice des épargnants.

Espoirs douchés

Enfin, la décision de rembourser la dette fait écho à l'adoption par l'Allemagne, en juillet, d'un plan de remboursement de sa dette Covid en vingt ans. Les plans français et allemand douchent ainsi les espoirs de réforme de la gouvernance économique européenne. La crise pandémique avait vu la suspension temporaire du pacte de stabilité, l'adoption d'un plan de relance prévoyant des transferts entre pays et d'un dispositif d'assurance-chômage européen. Malheureusement, les décisions franco-allemandes risquent de refermer cette fenêtre d'opportunité en accélérant le « retour à la normale » et en restreignant le spectre des options mises en débat pour gérer l'après-Covid-19.

Lire aussi « Il faut demander un effort à ceux qui ont profité de la crise » : la « dette Covid » et le débat sur la taxation des riches

Mais il n'est pas trop tard. Le débat sur la dette doit provoquer une réflexion publique sur les gagnants et les perdants du Covid-19 et être l'occasion d'un audit social sur les modes de financement des Etats européens. L'augmentation de la dette résultant de l'intervention publique massive pendant la pandémie a aussi eu pour conséquence une accumulation d'épargne pour les plus riches, détenteurs de cette dette. La fermeture des commerces et la chute de la consommation ont également créé de l'épargne sur le compte en banque des 20 % les plus riches, alors que les 20 % les plus pauvres, privés de revenus du travail, ont vu fondre leur compte en banque et leur dette se creuser, même si les mesures de chômage partiel ont permis d'éviter l'effondrement du pouvoir d'achat. Enfin, certains secteurs comme l'e-commerce ou les assureurs ont bénéficié du confinement et vu leur profit augmenter en 2020, au contraire de pans entiers de l'économie.

Lire l'éditorial du « Monde » : [Dette publique : le lourd poids du non-dit](#)

Une option compatible avec la justice sociale serait de financer de manière solidaire l'effort collectif. Il est essentiel d'organiser une délibération publique afin que ces choix de répartition soient identifiés par les citoyens et décidés collectivement, plutôt que d'en laisser le monopole à une commission de « sages ».

Anne-Laure Delatte (économiste) et Benjamin Lemoine (politiste) sont chercheurs CNRS à l'université Paris-Dauphine.